



Association pour la Promotion des Personnes Sourdes, Aveugles, et SourdAveugles

## **OFFRE D'EMPLOI**

**Le Foyer de vie « Le Clos du Bétin »  
(à Neuville de Poitou)**

**recherche**

**un(e) ACCOMPAGNANT(E) EDUCATIF ET SOCIAL(E)  
ou AIDE MEDICO - PSYCHOLOGIQUE**

**CDD à temps plein, 1 mois renouvelable  
Poste à pourvoir à partir du 30 septembre 2024**

Travailler au sein d'une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique auprès de personnes présentant une déficience sensorielle vous interpelle. Si nous y ajoutons un travail en équipe, des projets individuels et collectifs agiles, un cadre de travail agréable et que vous continuez à être interpellés, cette offre vous intéressera certainement.

Le Clos du Bétin accueille 32 résidents qui présentent une déficience sensorielle (surdit , surdic c t ) avec handicaps associ s. Ces r sidents b n ficient d'un accueil   l'ann e et sont accompagn s par une  quipe pluridisciplinaire ( quipe  ducative,  quipe th rapeutique et soignante, des animateurs de formation).

### **Description du poste :**

- Aide de proximit  pendant les actes de la vie quotidienne ;
- Identification des besoins des r sidents ;
- Mise en  uvre d'activit s et de strat gies  ducatives adapt es aux besoins de d veloppement des capacit s des r sidents,   l'int rieur et   l'ext rieur du Clos du B tin ;
- Partage d'observations et travail collaboratif avec l' quipe pluri-disciplinaire;
- Transmissions orales et  crites ;

### **Profil de poste :**

Dipl me d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social ou d'Aide M dico-Psychologique.

Une connaissance de la d ficience sensorielle serait appr ci e ainsi qu'une initiation   la Langue des Signes fran aise.



**Association pour la Promotion des Personnes Sourdes, Aveugles, et SourdAveugles**

**Cadre réglementaire :**

- Loi du 2 Janvier 2002 rénovant l'Action Sociale et Médico-Sociale ;
- Loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des Personnes Handicapées ;
- Arrêté du 8 Septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie (Art. L. 311.4 du CASF )
- Convention Collective des Etablissements et Services pour Personnes Inadaptées et Handicapées du 15 Mars 1966

**Rémunération :** Barème de la Convention Collective 66, selon ancienneté.

Faire acte de candidature auprès de :

Monsieur Mickael Barragan,  
Directeur du Pôle Adultes de l'APSA  
10, chemin de la Varenne  
86280 Saint Benoît.

**DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : 23 septembre 2024**